

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21029 - 78ÈME ANNÉE

LA PRÉSIDENTE DE L'UE ORGANISE UNE RÉUNION D'URGENCE SUR LA CRISE ÉNERGÉTIQUE



La présidence tchèque « convoquera une réunion d'urgence des ministres de l'Énergie afin de discuter de mesures d'urgence spécifiques pour faire face à la situation énergétique ». En raison de la réduction des approvisionnements et l'inquiétude vis-à-vis de la hausse vertigineuse des prix de l'énergie en Europe.

Le Premier ministre tchèque, dont le pays assure la présidence de l'Union européenne, a indiqué que son pays allait convoquer une réunion d'urgence pour faire face à la crise énergétique liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Petr Fiala a annoncé sur les réseaux sociaux que la présidence tchèque *"convoquera une réunion d'urgence des ministres de l'Énergie afin de discuter de mesures d'urgence spécifiques pour faire face à la situation énergétique"*.

Cette décision a été approuvée par Ursula von der Leyen, chef de la Commission européenne. La réunion aura lieu dans un contexte tendu, car les 27 États membres de l'UE tentent de réduire leur dépendance en matière d'approvisionnement en pétrole et en gaz à l'égard de la Russie.

La réduction des approvisionnements et l'inquiétude grandissante dans l'union ont provoqué une hausse vertigineuse des prix de l'énergie en Europe.

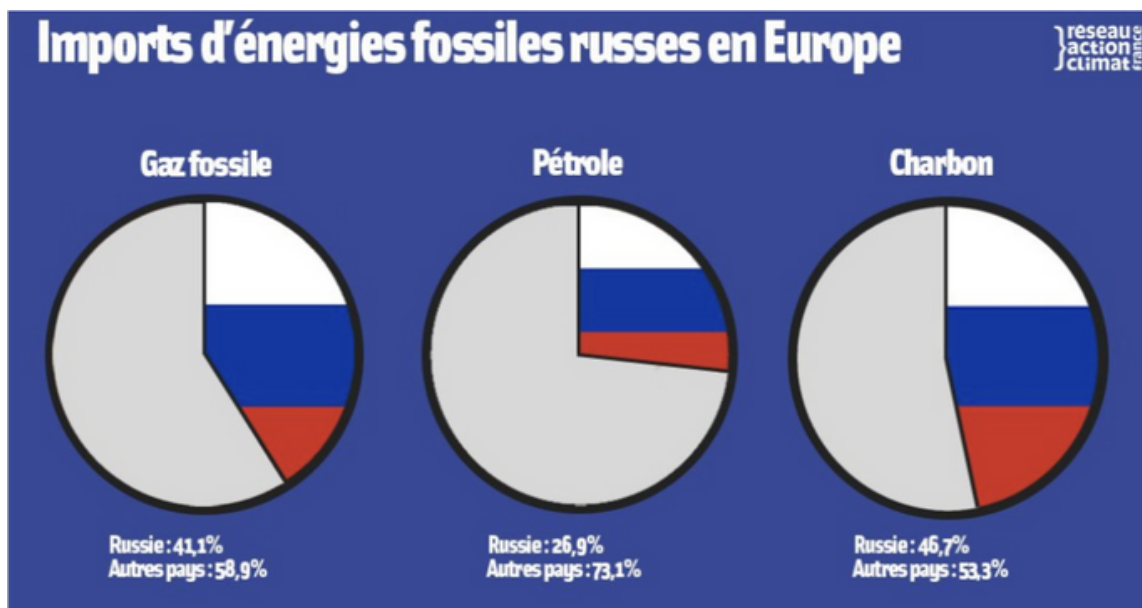
Le ministre tchèque de l'Industrie et du Commerce, Jozef Sikela, a déclaré que le conseil européen de l'énergie devait se réunir "le plus tôt possible", dans un tweet. *"Nous sommes dans une guerre énergétique avec la Russie et cela nuit à l'ensemble de l'UE"*, a-t-il déclaré.

Le 26 août, l'Allemagne et la France ont annoncé des prix record pour l'électricité en 2023. Les contrats d'ici un an ont grimpé à 850 euros par mégawattheure en Allemagne et à plus de 1 000 euros en France, contre 85 euros dans les deux pays en 2021.

La Commission européenne prévoit de réduire de deux tiers la dépendance de l'UE à l'égard du gaz russe au cours de cette année, et de mettre fin à sa dépendance à l'égard des fournitures russes de ce combustible avant 2030.

"C'EST UN PROBLÈME DE TOUTE L'EUROPE"

Fortement La République tchèque s'est



engagée à faire de la sécurité énergétique sa présidence de l'UE, qui a débuté le 1er juillet. Cette dernière est d'ailleurs très dépendante des importations de gaz en provenance de Russie.

Jozef Sikela a déclaré que le marché de l'énergie avait cessé de fonctionner correctement suite à la réduction de l'approvisionnement russe.

"Dans une certaine mesure, le marché est devenu incontrôlable, la volatilité du marché ne répond plus aux bonnes nouvelles, alors que les mauvaises nouvelles s'accumulent et font grimper les prix", a-t-il déclaré lors d'un point presse, le 24 août.

"C'est un problème de toute l'Europe et bien sûr, si vous avez le marché européen et un problème paneuropéen, la façon la plus simple de chercher une solution est au niveau paneuropéen", a-t-il ajouté.

Parmi les solutions possibles, le ministre tchèque de l'Industrie et du Commerce a évoqué les plafonds de prix et la diversification

des prix en fonction du type de production d'énergie.

L'UE a ciblé le secteur énergétique russe dans ses sanctions, interdisant les importations de charbon en provenance de Russie.

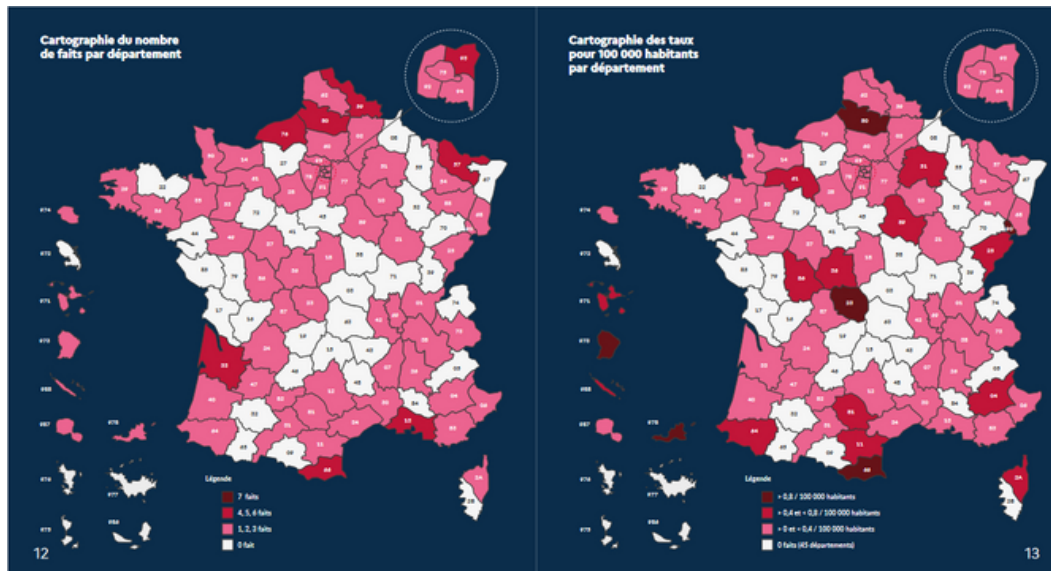
Son plan visait à réduire de 15% la consommation de gaz dans l'ensemble de l'Union pour faire face à la crise des prix de l'énergie. Entré en vigueur au début du mois, l'objectif de ce plan est de permettre à l'UE de renforcer ses réserves de gaz en prévision d'un hiver qui risque d'être très difficile.

En effet, l'UE a interdit les importations de charbon et de pétrole en provenance de la Russie. Et l'interdiction des exportations vers la Russie de biens et technologies dans le secteur du raffinage de pétrole ainsi que l'interdiction de nouveaux investissements dans le secteur de l'énergie russe.

Certains pays membres ont toutefois obtenu des dérogations à cette règle, car ils sont trop dépendants des approvisionnements russes.

HAUSSE DE 20% DES FÉMINICIDES PAR À 2020

En 2021, 143 morts violentes (122 femmes et 21 hommes) au sein du couple ont été recensées par les services de police et unités de gendarmerie, contre 125 l'année précédente (18 victimes en plus, soit +14 %).



Selon l'étude, l'année 2021 marque ainsi un recul par rapport à la nette baisse des homicides conjugaux observée en 2020. Les 143 homicides conjugaux recensés en 2021 correspondent davantage au niveau du nombre de mort vio lentes au sein du couple observées avant l'épidémie de COVID-19.

"En moyenne, un décès est enregistré tous les deux jours ½ (contre un tous les trois jours en 2020)", ont indiqué les auteurs de cette *"Étude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2021"*.

122 femmes sont mortes en 2021 sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, selon le bilan des *"morts violentes au sein du couple"* publié le 26 août par le ministère de l'Intérieur. Les femmes représentent 85% du total des victimes.

Des chiffres en hausse de 20% par rapport à l'année précédente. En 2020, 102 femmes avaient perdu la vie, alors que 146 féminicides avaient été recensés en 2019, précise l'étude communiquée par le ministère de l'Intérieur.

"Le profil type de l'auteur n'a pas changé. Il est majoritairement masculin, le plus souvent, en couple, de nationalité française, âgé de 30 à 49 ans ou de 70 ans et plus, et n'exerçant pas ou plus d'activité professionnelle", a souligné l'étude.

La dispute et le refus de la séparation demeurent les principaux mobiles du passage à l'acte, ont écrit les auteurs. Ces derniers ont indiqué que les faits sont en

majorité commis au domicile du couple, de la victime ou de l'auteur, sans préméditation, principalement avec une arme à feu ou une arme blanche.

Près d'une femme sur trois (32%) avait déjà subi des violences antérieures et 64% de celles-ci avaient signalé ces violences aux forces de l'ordre. Parmi ces dernières, 84% avaient déposé une plainte.

Dans un tiers des cas (33%), la présence d'au moins une substance susceptible d'altérer le discernement de l'auteur et/ou de la victime (alcool, stupéfiants, médicaments psychotropes) est constatée au moment des faits. En moyenne, un décès a été enregistré tous les deux jours et demi l'année dernière, contre un tous les trois jours en 2020.

La Guyane et la Réunion enregistrent 3 victimes chacune. Dans 78 % des cas (112 affaires), les faits sont commis au domicile du couple (78 faits), de la victime (24 faits) ou de l'auteur (10 faits), selon l'étude. Il est noté que dans 17 % de ces cas, les enfants sont présents sur les lieux. Ils sont parfois témoins des faits, et parfois juste présents dans le domicile.

Lorsque les faits sont commis au domicile de la victime, l'auteur est presque toujours masculin (83% des faits). Ces tendances sont similaires aux années précédentes, selon l'étude.



AKOZ I PRAN PA BANDE PRÉKOSSYON NORMAL ?, BANDE PRÉKOSSYON K'I FO ?

Mézami néna dé trik lé bizar dann la sossyété kapitalist. Kan i manyé pa lé shoz avèk pridans, sé lo kontrèr k'i ariv avèk lé konsékans ni pé maziné.

Pou mète in médikaman an sirkilassion, i fo pass in kantité tèst é lé pa rar i borde lo médikaman, sansa lo vakssin avan d'mète ali an sirkilassion .Lé normal ! Pars médikaman sa lé prévu pou soign demoune alor i fo pa mète ali an sirkilassion si lé zotorité lé pa sir san pour san k'i aporte in bon rézilta .Mwin lé pour !

Astèr majine in pé i rode in médikaman pou songn la maladi in zanimoin ète vivan sa !- ébin lé pa rar i fé lo bande tèst an vitèss épi i mète lo vakssin an sirkilassion san z'ète sir san pour san k'in bon rézilta lé o b oute la miz an sirkilassion. I paré sa lé konmsa é biensir mwin lé pa pour ditou pars lé konsékans i pé ète pa bon ditou.sirtou si sé in zani mi l'om i manz.

Bande plante ossi sé ban de z'ètrè vivan é zot ossi i trape la maladi é anpliss sé bande zanimoin k'i manj épi nou ossi lé zom sa sé noute nouritir. Alor zot i panss sèryèzman i pran toute prékossion ? si téi pran noré poin bande éskandal lo klordékone épi d'ote avèk bande konsékanss ni koné dann bande péi l'outremèr.

Astèr alon parl matèryèl skolèr. Zordi ni apran avèk déssèrtènn matyère marmaye lékol i pé trape bonpé maladi. Astèr si i di aou ashté pa léstilo a biye pou oute zanafan, kossa wi fé ?Wi di ali lav son min kan li trape léstilo,sansa mète pa kapûshon dann son boush é li va ékoute aou. I di mèm i fo pran bande prékossion konm pou bande joujoute. Donk té fassil prévoir sa!

Akoz la pa vi sa avan ?Akoz solman zordi sirman bonpé zanafan la fine trape la maladi ?I fo pa z'ète in gran sorssyé pou konète lé mèm koz i produi lé mèm zéfé.

Alor kisa i sava pèye sa ?Gouvèrné sé prévoir é in pé i prév oi pa arien-Ab on ékoutèr, salu !

Justin

Témoignages
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean Slmon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433